



p.3

**RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES**

Quotidien d'information indépendant - N° 7074 - Lundi 31 mai 2021 - Prix : 10 DA

**POUR UN DÉVELOPPEMENT MUTUEL DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE**

# Le retour de Sonatrach en Libye se précise !



© Photo : D.R

La Libye souhaite porter sa production pétrolière à plus de 1,3 million de barils par jour et ambitionne à retrouver son niveau de production d'avant la guerre (1,6 MBJ). Les autorités de Transition veulent relancer ce secteur, en dépit du contexte instable et confie la lourde tâche à la Société publique de pétrole en Libye (NOC) qui, pour sa part, envisage de mener de nouvelles activités de développement sur plusieurs champs gaziers et pétroliers réactivés durant 2020, dont la plupart étaient fermés depuis des années, tandis que d'autres étaient complètement endommagés. **p.2**

**EN VUE DE RENFORCER LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ALGÉRO-LIBYENNE** **p.2**  
**La réouverture des frontières maritimes et terrestres est au programme**

**ALGÉRIENS À L'ÉTRANGER**



p.3

**Les conditions de retour en Algérie**



ABDELOUHAB ZIANI, PRÉSIDENT DE LA CIPA À PROPOS DU PARTENARIAT ALGÉRO-LIBYEN :

**«Beaucoup de choses restent à faire dans l'intérêt mutuel pour asseoir une relation économique»**

p.4



## Législatives

### L'impératif de bâtir une économie forte dans l'Algérie nouvelle mis en avant

L'impératif de bâtir une économie forte, créatrice de richesses et d'emploi dans l'Algérie nouvelle, a été mis en avant dimanche par les candidats des partis politiques et des listes indépendantes dans leurs interventions au 11<sup>ème</sup> jour de la campagne électorale pour les législatives du 12 juin prochain.

## Saison estivale

### Coordonner les efforts pour une meilleure protection des citoyens

Les participants à une rencontre de sensibilisation autour des accidents de la circulation en préparation de la prochaine saison estivale, organisée samedi à Alger, ont souligné la nécessité de coordonner les efforts en partenariat avec les parties concernées, en vue de protéger les citoyens en cette période.



## Alger

### Les entrepreneurs algériens invités à contribuer à la reconstruction des villes libyennes

La délégation libyenne prenant part au Forum économique algéro-libyen qui s'est ouvert samedi à Alger a invité les entrepreneurs algériens des secteurs public et privé à contribuer à la reconstruction des villes libyennes ayant pâti de la crise dans ce pays en participant à la réalisation de projets de logements, plaidant en faveur de l'intensification des échanges commerciaux et des investissements entre les deux pays.

Pour un développement mutuel de l'industrie pétrolière et gazière

# Le retour de Sonatrach en Libye se précise !

**La Libye souhaite porter sa production pétrolière à plus de 1,3 million de barils par jour et ambitionne à retrouver son niveau de production d'avant la guerre (1,6 MBJ).**

Les autorités de Transition veulent relancer ce secteur, en dépit du contexte instable et confie la lourde tâche à la Société publique de pétrole en Libye (NOC) qui, pour sa part, envisage de mener de nouvelles activités de développement sur plusieurs champs gaziers et pétroliers réactivés durant 2020, dont la plupart étaient fermés depuis des années, tandis que d'autres étaient complètement endommagés. Le cessez-le-feu permanent avec effet immédiat, signé au mois d'octobre dernier et la levée de l'état de force majeure sur toutes les installations pétrolières du pays, a redonné espoir à la NOC, en quête de fonds et de partenariats. Elle fait appel à son principal allié, la compagnie nationale des hydrocarbures (Sonatrach) afin de reprendre ses activités dans le bloc de Ghadames qu'elle a désertée complètement en 2014 pour des raisons sécuritaires. La reprise de ses activités en Libye serait aussi une aubaine pour la compagnie nationale qui voit depuis quelques mois ses revenus et productions chuter. L'Algérie qui a toujours joué un rôle de premier dans le règlement politique et pacifique de la crise libyenne, réaffirme sa disposition à aider le pays, ravagé par la guerre, à se reconstruire et à relancer le secteur des hydrocarbures. Dans un message publié, avant-hier, sur le compte facebook de la Sonatrach, le Président-directeur général (P-dg) du Groupe Sonatrach, Toufik Hakkar a assuré que «le Groupe est disposé à raffermir les relations privilégiées avec le partenaire libyen pour établir un partenariat gagnant et développer l'industrie pétrolière et gazière dans les deux pays». Deux conditions essentielles ont été fixées par le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, pour l'éventuel retour de la compagnie sur le territoire libyen, dont la sécurité des employés de la Sonatrach et ses installations. Sans ces garanties, le Groupe ne peut risquer de mettre en péril la vie de ses employés et les pertes de ses investissements, notamment, durant cette période de transition que traverse le pays depuis quelques mois. Les conditions sécuritaires risquent d'être difficiles à garantir, en cas de re-



■ Les conditions sécuritaires risquent d'être difficiles à garantir, en cas de retour des affrontements militaires. (Photo:DR)

tour des affrontements militaires. Certes, la NOC ne peut pas se prononcer sur l'avenir du pays, mais affirme son engagement de mettre en place les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des investisseurs étrangers. Ces derniers manifestent, d'ailleurs, depuis

quelques mois un regain d'intérêt au secteur pétrolier libyen où la production d'hydrocarbures a récemment retrouvé des couleurs avec l'avancée des négociations avec les majors pétroliers mondiaux qui envisagent de mener de nouvelles activités de développement sur les

champs pétroliers et gaziers. La NOC sollicite la coopération avec plusieurs autres compagnies pétrolières à l'instar du britannique Petrofac qui a conclu plusieurs contrats avec Waha Oil Company (WOC), en 2019. Le secteur des hydrocarbures libyens attise les convoitises et reste, malgré la guerre, un moteur des ambitions de plusieurs pays étrangers.

La crise financière que connaît la NOC depuis des années, l'accumulation des dettes et la détérioration des infrastructures pétrolières poussent les responsables de ce Groupe à chercher des investisseurs étrangers, d'où son appel à la Sonatrach afin de l'aider à réhabiliter des infrastructures sur les sites à l'arrêt et relancer leur activité. Pour rappel, quelques semaines plus tôt, la NOC a demandé au Groupe Sonatrach de «contribuer à la reconstruction et à l'entretien des champs et des ports pétroliers et des programmes de forage en Libye», selon un communiqué de la société. Le retour de la Sonatrach sur le territoire libyen se précise, bien que le Groupe n'ait pas tout à fait quitté le pays. Il a toujours gardé un œil sur le secteur des hydrocarbures libyens. Il envisage sûrement de relancer son activité de recherche sur le bloc 65 attribué à Sonatrach par la National Oil Corporation (NOC) en mars 2005. La filiale de Sonatrach en Libye SIPEX qui active en qualité d'Opérateur détient 25% des parts de partenariat contre 75% de la NOC. Après l'appel de cette dernière pour la reprise des activités sur ce site et la reconstruction des champs endommagés, la Sonatrach devra se prononcer sur son éventuel retour sur le territoire libyen. L'Algérie et la Libye ne cessent de réitérer leur souhait d'élargir la coopération énergétique vers d'autres domaines.

## En vue de renforcer la coopération économique algéro-libyenne

### La réouverture des frontières maritimes et terrestres est au programme

«La création d'une Zone franche entre l'Algérie et la Libye ne peut se faire sans l'ouverture du passage frontalier Debdeb-Ghadamès. Les préparatifs pour la réouverture de ce poste frontalier terrestre «étaient en passe d'achever les préparatifs logistiques et techniques finaux, à l'effet d'ouvrir ce point de passage en coordination avec la partie libyenne, et ce, conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune», a indiqué, avant-hier, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, dans son intervention lors du Forum économique algéro-libyen, ouvert samedi à l'Hôtel Aurassi d'Alger, en présence du ministre libyen de l'Economie et du Commerce, Mohamed Al-Hawij.

Dans le même objectif de renforcement de la coopération bilatérale entre les deux pays respectifs, M. Boukadoum a fait savoir que «les deux parties s'attèlent à achever les pourparlers finaux pour la réouverture de la ligne maritime reliant Tripoli et Alger en vue de l'exploiter dans le transport des marchandises». La réouverture de la frontière terrestre et des lignes maritimes fermées depuis des années pour des raisons sécuritaires traduisent la volonté de l'Algérie de soutenir la Libye dans son projet de reconstruction et de relance économique. Le ministre des AE qui maîtrise parfaitement le dossier libyen réaffirme l'engagement et la disposition de l'Algérie à accompagner le gouvernement libyen durant la période de transition, assurant que «l'ambition de l'Algérie pour le partenariat économique souhaité avec la Libye ne se limite pas à accroître le volume des échanges commerciaux, mais plutôt à encourager le flux d'investissements directs mutuels, mettre en place des joint-ventures et participer au capital des entreprises, en sus d'autres mécanismes à même de garantir l'utilisation optimale des grandes opportunités de coopération entre nos deux pays».

Pour sa part, M. Al-Hawij a plaidé pour la signature d'un accord entre la Banque Centrale Libyenne et la Banque d'Algérie afin de «faciliter les procédures bancaires entre les deux parties, l'objectif étant d'encourager les échanges commerciaux et booster la coopération économique bilatérale». Aussi pour encourager les échanges commerciaux entre les deux pays dans un espace commercial commun. Il a évoqué, par ailleurs, «les relations politiques favorables entre les deux pays et qui sont un terrain fertile pour le développement de la coopération dans le domaine économique». Ce qu'a approuvé M. Boukadoum qui a souligné le rôle de l'Algérie dans le règlement du dossier libyen, rappelant qu'«afin de faire aboutir cette démarche stratégique, les autorités algériennes ont pris une série de décisions et de mesures visant à fournir le cadre institutionnel et juridique à même de permettre aux opérateurs économiques et hommes d'affaires algériens et libyens de lancer des projets de coopération et des partenariats qui atteignent le niveau des grandes potentialités dont jouissent les économies des deux pays».

Samira Tk

## REPÈRE

### Algérie-Libye

### Le secteur privé appelé à contribuer à la complémentarité économique

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a invité samedi les hommes d'affaires, algériens et libyens, à contribuer efficacement à jeter les bases solides d'une complémentarité économique entre les deux pays selon les capacités concurrentielles et les avantages préférentiels de chaque pays pour un partenariat gagnant-gagnant.

Dans une intervention à l'occasion de l'ouverture du Forum économique algéro-libyen, M. Rezig a estimé que cet événement est «une opportunité pour l'investissement et la relance de projets communs pour les opérateurs économiques des deux pays», ajoutant que le secteur privé, qui contribue efficacement aux taux de croissance, «pourrait être le moteur le plus approprié pour une complémentarité économique solide entre l'Algérie et la Libye».

Ces rencontres, précisera-t-il, visent à «établir un véritable partenariat, créateur de richesse commune et de postes d'emploi» et à élargir les espaces régionaux pour qu'ils soient une source de développement à moyen et long termes.

Et d'ajouter que la large participation des opérateurs économiques des deux pays à ce forum représentait une nouvelle affirmation de «la conscience commune» quant à l'importance des défis auxquels est confronté l'avenir des peuples et des économies des pays de la région. Le ministre du Commerce a également souligné l'importance d'approfondir «la relation politique privilégiée avec la Libye, pays frère» qui doit être renforcée, insiste-t-il, par «un processus de développement économique intégré, notamment au regard des circonstances géopolitiques actuelles».

Agence

Lors de sa rencontre hier avec le ministre libyen du pétrole et du gaz, Mohamed Ahmed Aoun, le ministre de l'Energie et des mines, Mohamed Arkab a souligné l'intérêt de son département porté au renforcement de «la coopération dans le secteur de l'énergie entre les deux pays, notamment dans les domaines des hydrocarbures et de la production de l'électricité».

Samira Takharboucht

Voir sur Internet  
www.lnr.dz.com



Algériens à l'étranger

## Les conditions de retour en Algérie

Après la décision relative à l'ouverture partielle des frontières aériennes, la compagnie aérienne nationale, Air Algérie, a publié samedi un communiqué pour faire connaître son programme de vols et les tarifs des voyages qui commenceront dès le 1<sup>er</sup> juin 2021 «dans le strict respect des exigences sanitaires», précise la compagnie qui rappelle toutefois que «les conditions d'entrée aux pays desservis, ainsi que le programme de vols restent soumis aux décisions des autorités compétentes de chaque pays».

Concernant le programme de vols, les pays concernés sont la Tunisie (Tunis), la Turquie (Istanbul), la France (Paris et Marseille) et l'Espagne (Barcelone). Le vol Constantine-Tunis-Constantine se fera tous les vendredis, Alger-Istanbul-Alger (tous les dimanches), Alger-Paris (Orly)-Alger (tous les mardis et jeudis), Alger-Marseille-Oran (tous les samedis) et Alger-Barcelone-Alger (tous les mercredis). Cela signifie que nos ressortissants, s'ils ne se trouvent pas dans les villes étrangères desservies, devront s'y rendre pour pouvoir prendre un vol à destination d'Alger, Oran ou Constantine et, éventuellement, de là rejoindre leurs destinations finales. Concernant les conditions d'entrée en Algérie, la compagnie a expliqué qu'en plus d'un billet d'avion confirmé sur le vol réservé, les personnes plus



■ Air Algérie a expliqué que la modification du billet est gratuite dans la même classe tarifaire, ajoutant qu'en cas de nécessité de vérification de billet, par ses services, une réservation temporaire sera accordée au concerné. (Photo : D.R)

de 12 ans doivent être munis d'un test RT-PCR Covid négatif datant de moins de 36 heures avant la date de départ (en langue arabe, française ou anglaise), à présenter à l'enregistrement et à remettre à l'arrivée. Une fiche sanitaire «dûment renseignée» est également exigée. A propos des tarifs, Air Algérie a précisé que les indications tarifaires à partir de l'étranger sont arrêtees comme suit : au départ de Tunis : 591 dinars tunisien l'aller-retour (TTC), au départ d'Istanbul : 686 dollars l'aller-retour (TTC), au départ de Paris : 518 euros l'aller-retour (TTC), au départ de Marseille : 391 euros l'aller-retour (TTC) et au départ de Barcelone : 317 euros l'aller-retour (TTC). En supplément, ajoute le communiqué, les frais de confinement fixés à 41.000 DA (TTC) sont payables selon l'équivalent en monnaie étrangère (ap-

plicable uniquement pour destination étranger-Algérie). Ils couvrent les frais de transport vers le lieu du confinement, l'hébergement en pension complète et le test Covid prévu à la fin du confinement. Le paiement des frais de confinement obligatoire de 5 nuitées se fait au moment de l'achat ou de la confirmation du billet d'avion. La compagnie a annoncé que l'achat d'un nouveau billet est disponible sur son site web ([www.airalgerie.dz](http://www.airalgerie.dz)), au niveau du Contact Center Air Algérie, au niveau de ses agences en Algérie, en France (Paris et Marseille), en Espagne, ainsi qu'au niveau de son agence à Tunis et celle d'Istanbul, soulignant que d'autres points de ventes seront ouverts ultérieurement. Pour la confirmation et/ou changement des anciens billets, ainsi que le règlement des frais de confinement, ils se feront au

niveau Contact Center Air Algérie, au niveau des agences de la compagnie en Algérie, en France (Paris et Marseille), en Espagne, ainsi qu'au niveau de son agence à Tunis et celle d'Istanbul, selon la compagnie. Dans ce contexte, Air Algérie a expliqué que la modification du billet est gratuite dans la même classe tarifaire, ajoutant qu'en cas de nécessité de vérification de billet, par ses services, une réservation temporaire sera accordée au concerné. Si le billet est prévu pour un départ de l'Algérie, il n'ouvre pas droit à un départ de l'étranger, mais reste valable pour une utilisation dans l'ordre, un avoir ou un remboursement ultérieur. L'exonération des frais de confinement est entendue dans la limite de deux enfants de moins de 12 ans par famille, note le document.

Lakhdar A.

Sous la présidence du Président Tebboune

## Réunion du Conseil des ministres

La réunion périodique du Conseil des ministres présidée, hier, par le Président Abdelmadjid Tebboune, a été consacrée à l'examen et l'adoption de nombre d'exposés et de projets d'ordonnances portant sur les secteurs de la Justice, de l'Agriculture, des Ressources en eau et de la Culture, en sus d'autres décisions. On sait qu'un texte relatif à l'avant-projet d'Ordonnance relative à la protection des informations et documents administratifs a été examiné par le Gouvernement, au cours de sa dernière réunion, par visioconférence, présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad. Il vise à renforcer la protection et la sécurité des informations et des documents classifiés de l'Etat et de ses institutions et prévoit d'incriminer et de réprimer pénalement la divulgation ou la publication d'informations ou de documents classifiés, à travers notamment l'instrumentalisation des technologies de l'information et de communication. Dans le domaine de l'agriculture, c'est la préparation de la cam-

pagne moisson-battage qui est prioritaire. Le ministère la veut «exceptionnelle», à travers une série de mesures qui concernent l'organisation en termes de matériel, d'équipements, de capacités de stockage, de travail de proximité et de suivi en temps réel par les cadres du secteur et tous les acteurs. Elles portent également sur la mise en place d'un plan opérationnel d'intervention dans chaque commune en concertation avec la Chambre agricole et les coopératives des céréales et des légumes secs ainsi que les assemblées professionnelles de wilaya de la filière des céréales, tendant en principe à définir les superficies concernées par la moisson et les prévisions des quantités collectées et les points de collecte qui comportent les listes des agriculteurs répartis en fonction de chaque point de collecte. On attend une production abondante dans plusieurs wilayas de l'Est et du Sud du pays. L'objectif est de récolter le maximum pour faire face aux contraintes du marché mondial. Concernant le sec-

teur de la Culture, le ministère a préparé deux projets de décrets exécutifs fixant, l'un, les conditions et modalités d'exercice de l'activité de promoteur de spectacles culturels et artistiques et l'autre portant statut-type des théâtres. Dans le secteur des ressources en eau, il est envisagé de simplifier et de faciliter les démarches administratives liées à l'octroi des autorisations de réalisation et de forage des puits, à travers l'examen de l'avant-projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-148 du 21 mai 2008 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation des ressources en eau. Ces amendements au projet visent, selon ses promoteurs, à conférer plus de transparence, de simplification et de facilitation dans le domaine de l'octroi de l'autorisation pour l'extraction des eaux souterraines. Nous reviendrons dans notre prochaine édition en détails sur le Conseil des ministres de ce dimanche.

L. A.

### FRONTIÈRES

Pr Kamel Djenouhat, président de la Société algérienne d'immunologie

### «La décision de la réouverture des frontières est intervenue au moment opportuné»

Le Professeur Kamel Djenouhat, président de la Société algérienne d'immunologie et chef de service à l'hôpital de Rouiba (Alger) a affirmé, hier, que la décision de la réouverture partielle des frontières, demain mardi, est intervenue au moment opportun. Coïncidant, a-t-il dit, avec le recul de l'épidémie dans les pays de l'Union européenne. Essentiellement dû (recul, ndr) aux résultats positifs obtenus suite aux campagnes de vaccination massives qui ont touché des dizaines de millions de personnes.

S'exprimant sur les ondes de la Chaîne II de la radio algérienne, le Pr Kamel Djenouhat est revenu sur les mesures prises par les autorités pour permettre aux Algériens de rentrer au pays, notamment, le dispositif mis en place pour la réouverture partielle des frontières ce 1<sup>er</sup> juin, pointé du doigt par la communauté nationale établie à l'étranger. «Je comprends la colère de certains émigrés qui se sont plaints de la décision de les soumettre à un confinement sanitaire de cinq jours lorsqu'ils rentrent au pays, même avec un test PCR négatif», dit-il. Mais, fait-il remarquer, cette décision est, en premier lieu, d'ordre préventif et toutes les données scientifiques et pratiques démontrent qu'elle est efficace pour éviter la propagation du virus.

D'un point de vue scientifique, estime encore le Pr Kamel Djenouhat, et de son point de vue personnel, ces mesures seront allégées prochainement. Notamment, a-t-il poursuivi, si l'on prend en considération l'avancement des campagnes de vaccination contre le Coronavirus (Covid-19) en Algérie.

Evoquant la campagne de vaccination nationale lancée fin janvier dernier, l'invité de la Chaîne II de la radio algérienne a affirmé que le taux de vaccination est toujours faible pour le moment. Espérant, au passage, que le mois de juin sera une occasion pour une véritable relance de cette campagne de vaccination contre l'épidémie du Coronavirus (Covid-19). «En Afrique, le taux de vaccination contre cette épidémie du Coronavirus (Covid-19) est des plus faibles, avec seulement 2,1 % alors qu'en Europe le taux est de 50 %, en Amérique du Nord 58 %, et autour de 20 % en Asie», a relevé le Pr. Kamel Djenouhat. Notons, par ailleurs, que la vente des billets, en prévision de la réouverture partielle des frontières demain mardi, a repris, hier dimanche au niveau des différentes agences d'Air Algérie à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

R.M.

### BRÈVE

#### Algérie-Libye

#### Examen des voies de renforcement de la coopération économiques

Le ministre des Finances, Aymene Benabderrahmane et le ministre libyen de l'économie et du commerce, Mohamed Al-Hawij ont examiné hier dimanche à Alger, les voies et moyens du renforcement de la coopération dans les domaines de l'économie et du commerce. Cette rencontre s'est tenue en marge du forum économique algéro-libyen, en présence d'une importante délégation représentant les entreprises des deux pays. Lors de cette rencontre, les deux ministres ont exprimé la volonté commune et la disposition des deux pays à renforcer la coopération dans les différents domaines. Les rencontres bilatérales ayant réuni des membres du Gouvernement algérien et d'autres du Gouvernement libyen d'Unité nationale ont concerné les secteurs de l'Intérieur, du Travail et de la Sécurité sociale, des Transports et des Travaux Publics, de la Santé, des Finances et de l'Énergie.

Agence



Abdelouahab Ziani, président de la CIPA à propos du partenariat algéro-libyen :

## «Beaucoup de choses restent à faire dans l'intérêt mutuel pour asseoir une relation économique»

**Le président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (CIPA), Abdelouahab Ziani a estimé, hier dimanche à Alger, qu'au-delà des annonces faites lors du Forum de partenariat algéro-libyen, beaucoup de choses restent à faire dans l'intérêt mutuel pour asseoir une relation économique fondée sur le principe gagnant-gagnant entre l'Algérie et la Libye.**

«L'Algérie a pris part à la construction de la paix en Libye peut aider à reconstruire le pays économiquement», a-t-il indiqué. S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III de la radio algérienne dont il était l'invité de la rédaction, Abdelouahab Ziani a, à l'occasion, mis en avant la nécessité d'un passage d'une zone sous douane à une zone de libre-échange.

Soulignant, au passage, l'importance d'attirer les IDE (Investissements directs étrangers) libyens avec ouverture des frontières, d'une ligne aérienne quotidienne, une ligne maritime et la promulgation de loi mais aussi, d'externaliser les entreprises algériennes.

Mettant en avant les avantages de ce partenariat prometteur, le président de la CIPA a rappelé les conditions d'un accompagnement réussi, basé particulièrement sur l'étendue d'une grande frontière commune avec notre voisin de l'Est – plus de 1.000 km – des villes en jumelage et l'amélioration du climat d'affaires.



■ Ziani : «Nous sommes en pleine exploration, c'est dire que la volonté y est des deux parties et au niveau des deux Etats». (Photo : DR)

«Nous, hommes d'affaires, de part et d'autre, sommes préparés et maîtrisons les voies et moyens d'entrée et de sortie des marchandises», a observé Abdelouahab Ziani, faisant remarquer que jusque-là, les échanges se faisaient via la Tunisie. Ce qui coûte, a-t-il dit, inéluctablement de l'argent en plus.

Les Libyens, a-t-il poursuivi, réclament actuellement à traiter directement avec les Algériens, relevant que le souci de faire du direct est partagé et cela va se faire sur le point frontalier Debdeb-Ghadamès en voie de réouverture, puis réactiver la ligne maritime Alger-Tripoli préexistante.

«Nous sommes en pleine exploration, c'est dire que la volonté y est des deux parties et au niveau

des deux Etats, en attendant que les politiques rattrapent l'avance des opérateurs sur le chapitre économique», a-t-il dit.

S'agissant du flux commercial, l'invité de la rédaction de la Chaîne III estime qu'il existe mais, dit-il, il est dominé par l'informel. «La problématique est de légaliser cette importante dynamique. Car la fuite de nos produits, présents dans tous les pays du voisinage, peut coûter jusqu'à 5 milliards de dollars.

Il faut donc arrêter la saignée en créant une task-force en matière fiscale et diminuer la fiscalité pour exporter aisément et laisser les gens du marché parallèle intégrer notre marché réel et gagner de l'argent», a ajouté Abdelouahab Ziani.

Relevant qu'il y a une forte demande de la part des voisins libyens, notamment en matière de machinisme et produits agricoles entre autres besoins, qu'on peut transformer en un grand partenariat entre l'Algérie et la Libye, l'invité de la rédaction de la Chaîne III de la radio algérienne estime qu'il faut attirer les Libyens vers nos plate-formes activant à Debdeb, à In Salah et In Aménas où des zones industrielles existent. «Il ne faut pas oublier que les Libyens ont externalisé eux-mêmes certaines de leurs activités de transformation en Tunisie, en Egypte, en Turquie et donc il va falloir investir dans le territoire libyen et inviter des IDE à s'investir chez nous», a encore indiqué Abdelouahab Ziani. D'où, a-t-il encore ajouté, la nécessité d'y penser à externaliser nos entreprises en matière de services, comme c'est le cas de la Sonatrach et de la Sonelgaz, le BTP et les travaux publics ainsi que les activités des petites transformations à échanger entre nous, de même pour la pharmacie sachant que l'on a la Silicone Valley du médicament et saisir cette chance de l'avantage du voisinage. Rappelons, par ailleurs, qu'une grande délégation d'opérateurs économiques libyenne séjourne depuis peu en Algérie à l'occasion du Forum de partenariat algéro-libyen. Et qu'une visite de travail du Premier ministre libyen, accompagné par une délégation ministérielle est également prévue aujourd'hui (hier dimanche, ndr) à Alger afin de déclencher ce processus de relance des relations économiques entre les deux pays.

Rabah Mokhtari

### UNION AFRICAINE

#### ZLECAF

### «La mise en place des moyens de ratification au niveau de l'Union africaine est la seconde étape»

L'Algérie a ratifié, il y a deux semaines, l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), selon un décret présidentiel publié au Journal officiel (JO) n° 36.

A ce sujet, le directeur général du commerce extérieur au ministère du Commerce, Khaled Bouchelaghem, a souligné que la prochaine étape de l'entrée de l'Algérie dans la zone de libre-échange africaine est liée à la mise en place des moyens de ratification au niveau de l'Union africaine, après la ratification de l'accord.

Il a ajouté à ce propos «pour qu'il y ait un véritable échange avec le démantèlement douanier, tous les pays du continent qui ont ratifié l'accord sont tenus de fixer ces tarifs douaniers au niveau de l'autorité ZLECAF», soulignant que le ministère du Commerce a contacté tous les secteurs concernés afin de déterminer les produits qui peuvent faire l'objet d'un démantèlement douanier pendant une période de 5 ou 10 ans.

Intervenant hier sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, M. Bouchelaghem a expliqué que le démantèlement douanier avec l'Union africaine se déroule en deux phases, la première pour une période de 5 ans, au cours de laquelle un démantèlement douanier progressif a lieu pour 90% du tarif douanier (comportant actuellement environ 16.300 positions tarifaires), alors qu'il y a 7% du tarif douanier algérien qui est considéré comme des produits sensibles et leur démantèlement douanier se déroule sur une période de dix ans, selon la même source.

En outre, il a déclaré que le niveau des échanges commerciaux avec les pays africains ne dépasse pas 5% en 2020.

Dans ce contexte, M. Khaled Bouchelaghem a considéré que le volume des échanges commerciaux avec les pays africains est faible à un moment où le commerce intra-africain ne dépasse pas 16%, alors que les échanges intercontinentaux dépassent 70%.

À cet égard, le même responsable a révélé qu'au cours de l'année 2017, le niveau des échanges commerciaux avec les pays africains était de l'ordre de 3,7%, puis est passé à 4% en 2018 et 4,5% en 2019, avant d'atteindre 5% en 2020.

À l'occasion, l'intervenant a affirmé la volonté du ministère d'accompagner les opérateurs économiques pour s'orienter vers ce marché prometteur.

Par ailleurs, selon l'accord portant sa création, la ZLECAF vise à créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une «Afrique intégrée, prospère et pacifique» telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

Manel Z.

Manel Z.

### L'édification de l'Algérie nouvelle

## L'Etat mise sur les ressources humaines qualifiées

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a affirmé avant-hier que l'Algérie ne saurait relever les défis majeurs imposés par le contexte international particulier sans l'existence d'une «ressource humaine hautement qualifiée».

Dans une allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie de sortie de la 52<sup>ème</sup> promotion de l'Ecole nationale d'administration (ENA) «Moulay Ahmed Medeghri», lue en son nom par le Secrétaire général du ministère, Abdellah Moundji, le ministre de l'Intérieur a mis en avant l'importance de management des ressources humaines qualifiées comme axe stratégique pour l'édification de l'Algérie nouvelle.

Dans ce contexte, M. Beldjoud a souligné que l'Algérie s'apprêtait à faire face à des «défis majeurs imposés par le contexte international particulier dans lequel nous vivons à l'extérieur et les exigences de l'édification de l'Algérie nouvelle à l'intérieur». Ces défis, ajoutait-il, ne sauraient être relevés sans «une ressource humaine hautement qualifiée, ambitieuse et imprégnée des valeurs nationalistes». Vue son intérêt particulier, la formation est venue en tête des priorités du

programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui «ne cesse de souligner la nécessité de préparer une élite de cadres nationaux qui s'acquitteront pleinement des responsabilités de demain de façon à élever notre pays au rang des pays pionniers», a ajouté le ministre au passage.

Dans cette optique, M. Beldjoud a affirmé que son secteur réunira toutes les conditions nécessaires en vue d'une bonne préparation de cette élite. Il a indiqué également que son département ministériel œuvre à présenter un programme de formation complémentaire. Ce programme combine, poursuit-il, «les connaissances de base de l'administration publique, tels le droit, l'économie, les sciences politiques, le management public et les connaissances techniques comme la gestion des projets et des services publics, la gestion financière, les ressources humaines et les connaissances pratiques acquises grâce aux stages dans les différentes administrations centrales et régionales».

C'est pour cette raison, ajoute le ministre de l'Intérieur, que les programmes de l'Ecole seront «actualisés et modernisés» pour se mettre, a-t-il dit, au diapason des exigences de la mutation vers l'Algérie nouvelle, et seront

élaborés de sorte que les diplômés de l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA) puissent acquérir des compétences en matière d'analyse et de prise de décision sous la supervision d'un conseil scientifique et pédagogique. Pour sa part, M. Hocine Mebrouk, docteur en droit administratif à l'ENA a abordé dans un cours inaugural donné à la nouvelle promotion l'importance d'enseigner l'éthique de la profession, soulignant que la déontologie permet d'élever la compétence de l'agent administratif et ses performances.

L'ENA a décidé d'enseigner la déontologie de l'agent public parent de la place importante qu'occupe la moralisation de la vie publique dans le programme du Président Tebboune. Il convient de rappeler que l'Ecole nationale d'administration a organisé, au début du mois passé, en collaboration avec le Conseil national économique, social et environnemental (Cnese) une Journée d'études sur l'éthique dans l'administration et l'entreprise publiques. Ont pris part à cette rencontre des membres du Gouvernement, des Conseillers du président de la République, des responsables d'institutions publiques, des managers d'entreprises publiques...

Manel Z.

Manel Z.

**INFO EXPRESS**

**Relizane**  
**Les ordures ne cessent de s'entasser au nouveau pôle urbain de Sid El Hadj**  
 Malgré les campagnes de sensibilisation lancées par le bureau d'hygiène de l'Assemblée populaire communale de Bendaoued, en étroite collaboration avec les associations agréées, une image désolante s'installe au pôle urbain de Sid El Hadj. En effet, l'accumulation des ordures répandues un peu partout constitue le décor désolant qui caractérise des espaces au niveau du nouveau pôle urbain de Sid El Hadj, relevant de la commune de Bendaoued, à quelques 8 kilomètres du chef-lieu de Relizane. «C'est insupportable», a dénoncé un citoyen qui a qualifié cette image de «déplorable». Sur place, sacs poubelles, ordures jetées à même le sol, s'accumulent à vue d'œil. Les lieux sont envahis par les chats et les chiens errants, la journée, et les rats la nuit. Autre constat, les odeurs nauséabondes à la limite du supportable qui se dégagent, attirent mouches et moustiques. Devant cette situation, les citoyens du nouveau pôle urbain susmentionné ne cessent d'attirer l'attention des responsables locaux chargés de la protection de l'environnement et font appel aux citoyens à faire preuve de civisme et à respecter les règles d'hygiène en vue de préserver l'environnement.

**N.Malik**

**Communiqué**

## Les produits Ifri plébiscités par les consommateurs algériens

**Ifri, entreprise familiale créée en 1985, vient de recevoir la distinction «Élu Produit de l'Année» pour ses produits : l'eau minérale naturelle non gazeuse et l'eau minérale naturelle pétillante, la gamme de boissons au jus de fruits Ifruit, l'huile d'olive Numidia, dans différentes catégories.**

Le label «Élu Produit de l'Année», attribué annuellement par (POY), en partenariat avec l'Institut indépendant spécialiste des études médias et marketing IMMAR, qui donne la parole à plus de 10.000 consommateurs algériens pour choisir leurs produits préférés, et récompense les produits alliant différents critères, en l'occurrence, l'innovation, l'attractivité du produit et l'intention d'achat. Cette distinction est le fruit de la synergie de toute une équipe, un effort couronné par le choix de plus de 10.000 consommateurs qui testent et



évaluent de manière neutre de nombreux produits dans plusieurs catégories, et dont le choix s'est porté sur les produits d'ifri, dans les catégories boissons et des huiles d'olives qui seront estampillés du fameux logo aux lettres blanches sur fond rouge et sera attribué à la marque durant une année entière. Ifri veille à la fabrication de produits de qualité dans son engagement à satis-

faire un public exigeant, en offrant une gamme de produits sains, sans conservateurs, sans arômes artificiels ni colorants artificiels et dans le respect des normes. Ifri dispose d'une gamme de produits riche et variée entre différents types de boissons et d'huiles d'olives : ifri eau minérale naturelle non gazeuse, ifri eau minérale naturelle pétillante, ifruit, P'titfruit, ifri

gazouz, ifri cola, Izem energy by ifri, Azro, Berred, Numidia. Cela fait plus de 30 ans qu'ifri accompagne les familles dans leur quotidien, en leur procurant qualité et choix, un engagement qui lui a valu une position privilégiée parmi les géants de l'industrie agro-alimentaire algérienne, et faisant d'elle un vecteur de croissance dans l'économie nationale.

## Entretien avec des candidats de la liste indépendante Amel Annaba 23

Les candidats à la députation d'Amel Annaba 39, une liste indépendante, ont voulu expliquer leur programme dans les colonnes de notre quotidien *La Nouvelle République*. Or, cette liste électorale est composée de 8 universitaires issus de divers secteurs économiques. Bennoua Toufik et Mme Ouazouaz Besma ont tenu à éclaircir l'opinion publique.

**LNR : Pourquoi voulez-vous vous présenter aux élections du 12 juin prochain ? Quelle est la raison qui vous a poussée à le faire ?**

- Tout d'abord, nous remercions ce crédible journal qui est le vôtre. La raison qui nous a poussé à être dans la scène politique, c'est avant tout que nous avons certains atouts, nous sommes jeunes et universitaires. De plus, nous ne marchons pas avec l'argent sale pour arriver à nos fins comme il a été fait dans les anciens partis politiques lors des

élections. Nous avons choisi de nous présenter parce que la nouvelle loi organique des législatives dans la Constitution offre réellement aux jeunes la possibilité de bâtir une république propre et nouvelle.

**LNR : Quelles sont les grandes lignes de votre programme électoral ?**

- Notre programme se base sur la confiance, l'intégrité et surtout le travail honnête pour pouvoir mettre un pas vers la modernité et la civilisation. Nous ciblons toutes les catégories de la population, aussi bien les jeunes que les vieux afin d'améliorer leur cadre de vie qui est encore médiocre. Nous sommes des citoyens comme eux et nous vivons dans des conditions presque pareilles. Nous voulons gagner leur confiance qui a été perdue depuis longtemps à cause des faux discours, des promesses non tenues et des résultats défavo-

rables affichés par les anciens députés.

**LNR : Pourriez-vous réussir là où plusieurs autres députés ont échoué pour apporter des solutions aux problèmes que rencontre le citoyen algérien de nos jours ?**

- Nous sommes persuadé que nous pourrions apporter des solutions avec une confiance en soi. Nous savons déjà quels sont les priorités des citoyens, et durant notre campagne, nous nous déplaçons dans les communes et régions lointaines du chef-lieu de la wilaya de Annaba pour récolter le maximum d'informations et connaître les préoccupations des résidents extramuros.

**LNR : Un dernier mot**

- Nous souhaitons que les citoyens viennent en masse pour voter et surtout qu'ils sachent choisir leur représentant en nous faisant confiance.

**Propos recueillis par Oki Fauzi**

**Edition**

### La Simpral fait peau neuve

La direction de la Société d'impression Simpral-Centre, a décidé d'instaurer de nouvelles traditions qui consistent à encourager l'effort. A cet effet, aujourd'hui sera organisée une réception à l'honneur des travailleurs méritants, pour leur implication dans la politique de la nouvelle direction. Il a été constaté, ces

derniers temps, l'amélioration tangible de la qualité d'impression. Comme il a été remarqué la diversification des produits. Simpral se lance aussi dans l'ouvrage qui en sera un élément positif dans la multiplication des ressources de l'Entreprise. Bon vent !

C. P.

### SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3<sup>ème</sup> degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67  
 CCP : 170 280 18 clé 90

### Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulancier) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

*Allah Le Tout Puissant vous le rendra.*  
 MOB : 0782519683



## Palestine

# Appel à adopter un mécanisme juridique qui permette de poursuivre l'entité sioniste

**Le ministre palestinien de la Justice, Mohammad Fahad Shalalkeh, a appelé samedi les pays arabes et musulmans à introduire dans leurs législations pénales la compétence universelle qui permet de poursuivre l'entité sioniste pour ses crimes contre les Palestiniens.**

Dans une allocution prononcée à la conférence internationale sur les crimes de l'entité sioniste en Palestine occupée, organisée par l'association algérienne «El Baraka» par visioconférence à partir de son siège à Alger, M. Shalalkeh a imputé à l'entité sioniste «la responsabilité juridique de ses crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis contre le peuple palestinien», appelant les pays arabes et musulmans et la communauté internationale à «constituer une équipe juridique» pour recenser les violations flagrantes de l'autorité d'occupation contre le peuple palestinien.

Lors de cette conférence virtuelle, à laquelle ont participé des conseillers juridiques et les responsables d'organisations de défense des droits de l'homme de 52 pays, le ministre palestinien a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'assumer sa responsabilité internationale et de s'acquitter de la mission qui lui incombe quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux principes des Nations unies tels qu'énoncés dans sa Charte qui insiste sur le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. M. Shalalkeh a également appelé la Cour pénale internationale (CPI) à poursuivre les membres des forces d'occupation israéliennes, rappelant que la CPI «peut à présent exercer sa compétence pénale dans la situation en Palestine et sa compétence territo-



riale s'étend aux territoires palestiniens occupés». Le ministre palestinien a, par ailleurs, appelé à trouver des mécanismes juridiques qui permettent de demander des comptes à l'autorité d'occupation, notamment à travers l'activation du rôle des Parlements des pays arabes et musulmans. M. Shalalkeh a souligné que les graves crimes des forces d'occupation sioniste se poursuivent dans la bande de Ghaza en violation du droit international humanitaire, citant également les opérations de déplacement forcé des civils en Cisjordanie et les attaques menées contre les lieux de culte. Ces crimes sont considérés comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, a estimé le ministre palestinien de la justice. Pour ce responsable, l'agression commise contre la bande de Ghaza affirme que l'occupant ne fait pas de différence entre les civils et les militaires, appelant les parties signataires de la convention de Genève IV relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre à tenir une réunion d'urgence pour amener l'occupant à respecter la convention. Mais l'armée d'occupation a employé des «armes bannies internationalement et n'a pas pris uniquement pour cible les infrastruc-

tures civiles, mais également la santé et les médias, des médecins et des journalistes, ce qui équivaut à des crimes de guerre punis par le Droit humanitaire international et la Cour pénale internationale (CPI)». Ainsi, poursuit l'intervenant, «le pouvoir juridique international s'applique à l'autorité occupante, au regard de ce que cette dernière commet comme violations des dispositions du Droit international et ce, en vertu de ce que stipule la Convention de la Haye de 1907, à savoir que les Etats belligérants sont responsables de tous actes commis par des personnes faisant partie de leurs forces armées». Pour le ministre palestinien, «le peuple palestinien où qu'il se trouve, doit exercer son droit à l'autodétermination contre l'occupation sioniste qui est sur ses terres palestiniennes et il a le droit entier à la légitime défense et à la résistance sous toutes ses formes, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies, lequel stipule que quiconque a subi une agression, a le droit de riposter à cette agression et à l'agression armée». Le ministre palestinien a relevé la suppression de l'activation du principe de distinction, qui s'est manifesté à travers le bombardement des tours, des édifices publics et civils, tout

en semant la psychose et la peur parmi eux, évoquant un point qu'il a qualifié d'important, à savoir la présence de colons classés comme milices armées qui mènent des agressions quotidiennes contre les habitants de Cisjordanie. «De cette tribune internationale, j'appelle à les inclure dans les Etats européens et dans différents Etats de par le monde, dans la case des terroristes, sachant que c'est l'autorité d'occupation qui les soutient», a soutenu le responsable palestinien.

## Appel à la prise de mesures pratiques pour poursuivre l'entité sioniste

Les participants à une conférence internationale ont appelé, samedi, à la prise de mesures pratiques pour poursuivre l'entité sioniste pour ses crimes contre le peuple palestinien. Les conseillers juridiques et les responsables d'organisations de défense des droits de l'homme de 52 pays ayant pris part à la conférence internationale sur «les crimes de l'entité sioniste en Palestine occupée», organisée par l'association algérienne El Baraka par visioconférence à partir de son siège à Alger, ont été unanimes à imputer à l'entité sioniste la responsabilité juridique de ses crimes et de sa dernière agression contre la bande de Ghaza, outre les violations enregistrées au quotidien à Al Qods.

L'ambassadeur de l'Etat de Palestine à Alger, Amine Ramzi Makboul a affirmé qu'il était temps de demander des comptes à l'entité sioniste pour ses crimes perpétrés au quotidien, préconisant de tenir compte de la dimension juridique des crimes et massacres commis par l'entité sioniste contre les Palestiniens. «Depuis que la Palestine est devenue pays observateur à l'ONU, elle a réussi à soumettre 3 dossiers liés à la colonisation, la torture et à l'agression contre la bande de Ghaza en 2014», a souligné M. Makboul.

Le représentant de Hamas en Algérie, Mohamed Athmane a souligné que l'occupant sioniste «essuie toujours la défaite politique, médiatique, sociale et économique, chose qui reflètera sur la vision de la communauté internationale envers la cause palestinienne». Il a évoqué la dénonciation par les médias sionistes eux-mêmes et ceux occidentaux, de la brutalité de l'occupant sioniste et ses pratiques contre les Palestiniens.

Le président de l'Association «El Baraka», Ahmed Ibrahim a, pour sa part, indiqué que «le peuple palestinien a fait tombé le rêve de l'occupant sioniste et a brouillé ses cartes», saluant «le rassemblement des factions palestiniennes autour de l'Etat palestinien contre l'entité sioniste». Il a réaffirmé le soutien «à tout celui qui engage une action en justice contre l'entité sioniste pour établir un plan qui accompagne les prochains événements en Palestine». La présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saïda Naghza, a salué «la lutte acharnée du peuple palestinien contre les desseins des sionistes», mettant en avant la position indéfectible de la CGEA en faveur de la Palestine.

Le représentant du Hezbollah libanais en Algérie a estimé que la bataille de «Seif Al-Qods» a démontré que le peuple palestinien est encore vivant et rebelle.

«Cette bataille a réhabilité la résistance palestinienne et la place centrale de cette cause», a indiqué Ammar Moussaoui, dénonçant le soutien américain et occidental en général à l'entité sioniste.

A ce propos, il a appelé à la dénonciation et la poursuite en justice internationale de l'entité sioniste pour ses crimes contre les Palestiniens. De son côté, le Cheikh de la confrérie El-kadéria, Hacen El-Hassani, a appelé à la condamnation des crimes commis contre le peuple palestinien désarmé.

R.R

## AVIS DE CONDOLÉANCES

Le Président Directeur Général de l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité ANEP, les cadres et l'ensemble du personnel, profondément touchés par le décès de la Tante de leur collègue

**Mr BEDIAR Mounir.**

Présentent à toute sa famille, leurs condoléances les plus attristées et les assurent en cette pénible circonstance de leur profonde compassion.

« Puisse Dieu Le Tout Puissant accorder à la défunte Sa Sainte Miséricorde et l'accueillir en Son Vaste Paradis ».

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

## Condoléances

La direction et l'ensemble du personnel du quotidien national

*la Nouvelle République, profondément affectés par le décès de la TANTE de M. BEDIAR MOUNIR, présentent à ce dernier et à toute sa famille*

*leurs sincères condoléances et les prient de croire, en cette douloureuse épreuve, à leur profonde sympathie.*

*Puisse Allah Tout-Puissant accorder à la défunte Sa Sainte Miséricorde et l'accueillir en Son Vaste Paradis.*



**INFO EXPRESS**

**Habitat  
La Caisse nationale du logement lance une revue institutionnelle**

La Caisse nationale du logement (CNL) vient d'éditer une nouvelle revue dédiée au secteur de l'Habitat, dont le premier numéro est paru ce mois de mai courant. Baptisée «Bâtisseurs.dz», la revue est une publication institutionnelle, dont l'édition est trimestrielle, explique la CNL, soulignant que son lancement vient rappeler que «la relance du secteur de l'habitat figure toujours au premier rang des priorités fixées par le programme d'action du gouvernement». C'est dans ce contexte que le ministre de l'Habitat de l'urbanisme et de la ville, Tarek Belarbi, a souligné dans l'Editorial «la franche volonté» des pouvoirs publics d'être à l'écoute des «Bâtisseurs».

Il a également rappelé que «si offrir un logement à sa famille est un projet de vie que tous les algériens aspirent à réaliser, le succès d'un tel projet ne peut être assuré que dans le cadre d'une vision cohérente et concertée associant tous les acteurs impliqués dans l'acte de bâtir». Publiée dans les deux langues (arabe et français), «la revue a pour objectif d'encourager le débat d'idées autour de thématiques majeures telles que le financement de l'habitat, la promotion immobilière, l'urbanisme, la gestion immobilière», a souligné le directeur général de la CNL, Ahmed Belayat.

**R.R**

**Alger**

## Sortie pédagogique à La Casbah d'Alger et au Palais des Raïs au profit des écoliers

**Une sortie pédagogique au profit d'une trentaine d'écoliers a été organisée samedi à La Casbah d'Alger et au Centre des arts du Palais des raïs, Bastion-23 à Alger par l'Organisation nationale du tourisme durable afin de faire découvrir aux enfants la richesse du patrimoine de leur ville et les sensibiliser au tourisme durable.**

Les participants ont fait une halte à La Citadelle d'Alger, récemment restaurée en partie et ouverte au public, avant de découvrir le circuit touristique de La Casbah d'Alger, ses maisons et palais, ses sites historiques de la Bataille d'Alger, ses musées et ses artisans. La visite du Musée Ali Ammar dit «Ali La pointe» et de Dar Mustapha Pacha, musée national de l'enluminure et de la calligraphie, était également au programme de cette sortie en plus d'une halte dans l'atelier et la maison de l'ébéniste Khaled Mahiout dans La Haute Casbah. Les écoliers ont également visité les trois palais du Palais des Raïs, Bastion-23 et ont reçu des explications sur l'histoire et les techniques de



construction et de restauration de ce site majeur du patrimoine culturel matériel de la ville d'Alger. Par ailleurs, l'association avait organisé, vendredi, une opération de nettoyage de plage dans la ville de Boumerdès qui a permis de mobiliser des volon-

taires et de sensibiliser les participants, qui ont constaté l'ampleur des dégâts sur l'environnement, à l'importance de la préservation de la propreté des plages et du ramassage des déchets pour une exploitation touristique optimale.

Agréée en 2020, l'Association nationale du tourisme durable vise à promouvoir le tourisme dans sa dimension sociale, économique, et écologique.

Elle oeuvre, par des actions collectives, à la sauvegarde des sites historiques à vocation touristique, à la sensibilisation des jeunes et des enfants à la protection de l'environnement et du patrimoine culturel et au renforcement de l'implication des populations locales dans la dynamique touristique.

**R.R**

**Sidi Bel-Abbès**

## Les habitants de Beni Talla demandent une école coranique

Les habitants de Beni Tala, une localité relevant administrativement de la commune de Sfifef, expriment un désarroi sans précédent, relève-t-on dans une pétition adressée au P/PAC, dont une copie au directeur des affaires religieuses de Sidi Bel Abbès.

«On a peur pour nos enfants», disent-ils. Ils sont devenus vulnérables, stressés et très agités, par manque affreux de structure pédagogiques et de moyens de distraction qui pourraient les occuper et les tenir à l'abri des dangers des différents fléaux sociaux, devenus de nos jours un véritable guet-apens qui terrorise les parents et la société entière.

Les habitants, accompagnés de la société civile ont adressé une lettre signée par plusieurs personnes au maire de la commune de Sfifef, dont une copie a été adressée au directeur des Affaires religieuses et des Wakfs de Sidi Bel Abbès, leurs demandant d'intervenir pour collaborer à prévoir une mesure mettant à



l'abri leurs petits-enfant, en créant une école coranique au niveau de la mosquée. Selon leurs dires, l'école existe déjà avec un logement de fonction. Il ne

manque que l'autorisation et l'affectation d'un maître d'apprentissage du Coran. Les signataires ont souhaité que le wali intervient dans cette affaire qui dure déjà

depuis un certain temps, sans qu'ils entendent aucune réponse rassurante des autorités concernées.

**Djillali Toumi**

**R.R**

**Batna**

**Le moudjahid Amar Guerfi inhumé au cimetière de Bouzourane**

Le moudjahid Amar Guerfi dit Hamid, a été inhumé samedi après-midi au cimetière de Bouzourane dans la ville de Batna en présence de ses proches, de ses compagnons, des représentants de la famille révolutionnaire, des intellectuels et des citoyens. Décédé vendredi après-midi à son domicile familial dans la ville de Batna, à l'âge de 86 ans, le moudjahid Amar Guerfi a été accompagné dans le recueillement à sa dernière demeure. Le défunt, qui était fondateur et propriétaire de la maison d'éditions Chihab, avait mené plusieurs opérations de Fidayine dans la ville de Batna, avant de rejoindre les rangs l'Armée de libération nationale en janvier 1957, puis arrêté, torturé et emprisonné jusqu'à sa libération en octobre 1961. Considéré comme l'un des notables de la ville de Batna, le défunt avait contribué, au travers de sa maison d'édition Chihab, à enrichir la scène culturelle locale et nationale par de multiples ouvrages. Ce moudjahid avait également consigné ses mémoires dans un ouvrage intitulé «De la guérilla urbaine au maquis de la wilaya-I parcours d'un Fidayi gentleman», paru il y a quelques mois.



Tizi-Ouzou

## Des artistes célèbrent l'œuvre de Baya au Palais des Raïs

L'œuvre de Baya a été inaugurée, mercredi à Alger, dans le cadre du Salon national des Arts plastiques, organisé par l'association nationale «Lucius». Toutes les régions d'Algérie ont rendu hommage à Baya Mahieddine, Fatma Haddad de son vrai nom (1931-1998).

«Parfum de plume dans le monde des couleurs et des formes», c'est le thème de l'exposition regroupant plusieurs toiles d'artistes venus célébrer l'œuvre de Baya, elle a été inaugurée, mercredi à Alger, dans le cadre du Salon national des Arts plastiques, organisé par l'association nationale «Lucius» pour les Arts et les Lettres. Accueillie au Palais des Raïs (Bastion 23), l'exposition, visible jusqu'au 29 mai, rassemble quelque 90 toiles de courants artistiques différents, signées par 45 artistes, venus de toutes les régions d'Algérie rendre hommage à Baya Mahieddine, Fatma Haddad de son vrai nom (1931-1998).

«Baya, fondatrice de l'Ecole naïve et son parcours artistique atypique a permis à la femme algérienne d'élever ses valeurs, issues de la tradition ancestrale, au rang de l'universalité», explique le poète et président de l'association, Ferhat Bouchemla. Représentant des portraits de femmes, des visages émus, des natures mortes, différents objets et ustensiles ou encore des figures composées aux formes et aux couleurs variées, les toiles exposées au premier étage du



palais, ont été conçues selon les normes de différents courants de peinture, figuratif, semi-figuratif, expressionniste, abstrait, ou encore peinture gestuelle, exécutées dans

différentes techniques, à l'huile, au pastel ou à l'acrylique notamment. L'exposition a été marquée par l'hommage rendu à Baya, à travers la remise d'un trophée honorifique à son

fils Rachid Mahieddine. Jusqu'au 29 mai, des visites aux musées, à la Casbah d'Alger et au site archéologique de Tipaza, ainsi qu'une conférence sur la vie et le parcours de Baya sont au programme du Salon national des Arts plastiques qui a également convié les artistes participants à prendre part à des ateliers de dessin, durant lesquels ils auront à exécuter de nouvelles œuvres dont ils feront don au Trésor de l'association, selon Ferhat Bouchemla. Fondée en novembre 2018, l'association nationale «Lucius» pour les Arts et les Lettres vise à établir des passerelles culturelles intergénérationnelles et permettre les rencontres entre les artistes dans différentes villes d'Algérie et à l'étranger, encourageant les échanges dans les domaines des Arts plastiques, la littérature, la musique, le théâtre et la poésie.

R.R

«Baya, fondatrice de l'Ecole naïve et son parcours artistique atypique a permis à la femme algérienne d'élever ses valeurs, issues de la tradition ancestrale, au rang de l'universalité», explique le poète et président de l'association, Ferhat Bouchemla

Trafic de drogue

## Arrestation de 5 suspects à Alger

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont arrêté cinq individus impliqués dans des affaires de trafic de drogue, d'entrave à l'exercice de la justice et de non dénonciation d'un individu recherché par la justice, a indiqué samedi un communiqué des mêmes services.

Agissant sur la base d'informations faisant état d'un individu qui cachait de la drogue dans son domicile et

après avoir obtenu un mandat de perquisition, les éléments de la Brigade mobile de la police judiciaire de Oued Koriche ont saisi une quantité importante de cannabis dans le domicile de cet individu qui a été conduit au siège de ces services, a précisé la même source.

L'opération a permis de saisir 7,85 kg de cannabis, deux téléphones portables, un véhicule touristique et

98.180 DA. Après parachèvement des procédures légales en vigueur, le suspect a été déféré devant le procureur territorialement compétent. Dans le même cadre, la Brigade de lutte contre le trafic de la drogue à la circonscription Est de la police judiciaire a élucidé une affaire de détention et stockage de psychotropes destinées au trafic.

L'opération a été réalisée grâce à

l'exploitation d'informations selon lesquelles un individu cachait une quantité de psychotropes au profit d'un autre individu s'adonnant au trafic en gros de ces substances. Après parachèvement des procédures légales en vigueur, les deux suspects ont été déférés devant le procureur territorialement compétent, a conclu le communiqué.

R.R



## Programme



12.00 Les douze coups de midi  
13.00 Journal  
13.55 L'île aux secrets  
15.35 Mystère à Salem Falls  
17.00 Météo  
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel  
18.15 Les plus belles vacances  
19.00 Journal  
19.20 Demain nous appartient  
20.55 Petits plats en équilibre  
21.05 Plan B  
22.05 Plan B  
23.15 New York Unité Spéciale



12.00 Tout le monde veut prendre sa place  
13.45 La p'tite librairie  
15.05 Je t'aime, etc.  
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre  
18.40 Vélo club  
19.20 N'oubliez pas les paroles  
20.00 Journal  
21.00 Meurtres au paradis  
21.05 Meurtres au paradis  
23.35 Meurtres au paradis



10.55 Desperate Housewives  
11.45 Desperate Housewives  
12.00 Le journal  
13.30 En famille  
14.00 Notre histoire d'amour  
16.00 Incroyables transformations  
17.25 Mieux chez soi  
18.45 Le journal  
20.05 Capital  
20.25 Météo  
20.30 Scènes de ménages  
21.05 Patron incognito  
22.55 Patron incognito



06.30 Boule et Bill  
06.42 Boule et Bill  
07.09 Ludo  
07.00 Garfield & Cie  
08.05 Boule et Bill  
08.30 Boule et Bill  
09.20 Les as de la jungle à la rescousse  
10.50 Ensemble c'est mieux !  
11.20 La nouvelle édition  
11.25 Météo  
11.55 Journal  
12.45 Météo  
12.50 Rex

13.55 Rex  
14.25 Rex  
15.05 Le Renard  
16.45 Personne n'y avait pensé !  
17.10 Questions pour un champion  
21.00 Météo  
20.50 Destination 2024  
21.05 Agatha Raisin  
22.05 Agatha Raisin  
22.48 Agatha Raisin



20.30 Journal  
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse  
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage  
22.54 Le journal  
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait  
16.55 Un dîner presque parfait  
17.50 Un dîner presque parfait  
18.50 Un dîner presque parfait  
21.05 Lara Croft : Tomb Raider  
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night  
19.15 L'info du vrai  
20.13 L'info du vrai, le mag  
20.48 La boîte à questions  
20.52 Groland le zapoï  
21.01 La Gaule d'Antoine  
21.07 A couteaux tirés  
21.59 The Head  
22.52 American Horror Story  
23.34 American Horror Story



16.30 There Will Be Blood  
20.50 Terminator: Dark Fate  
22.53 Terminator 2 : Le jugement dernier



19.25 Quotidien, première partie  
20.10 Quotidien  
21.10 La maison du bonheur  
21.15 13 novembre  
23.20 13 novembre



09.00 Les contes des 1001 darkas  
13.50 Maigret  
19.43 TPMP : première partie  
20.42 Touche pas à mon poste !  
21.57 Balance ton post ! L'after  
22.57 Balance ton post ! L'after  
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse  
20.10 Une saison au zoo  
20.40 Une saison au zoo  
21.05 La p'tite librairie  
21.40 Les hors-la-loi de la nature  
22.35 Les hors-la-loi de la nature



18.20 Pour elle  
19.57 Sciences/Fiction  
20.35 Hollywood Live  
20.50 Don't be afraid of the dark  
22.25 Les autres



13.05 Entrée libre  
13.40 Le magazine de la santé  
14.35 Allô, docteurs !  
15.40 Suricates superstars

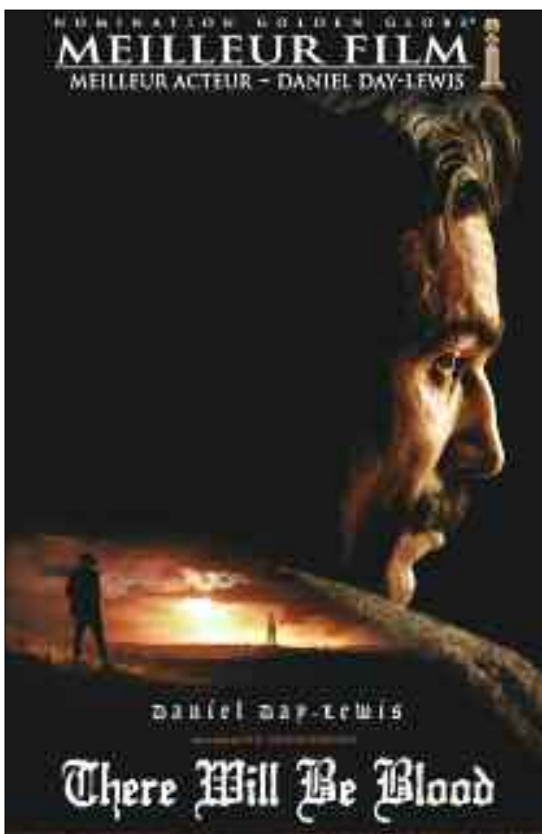


17.45 Eurosport News  
20.00 Ethias Cross 2020/2021  
20.55 Eurosport News  
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)  
22.00 Les rois de la pédale  
23.30 Eurosport News  
00.05 Ethias Cross 2020/2021



19.45 Arte Journal  
20.55 Géométrie de la mort  
21.45 Géométrie de la mort  
22.35 Monstre sacré  
23.25 Khibula

## Sélection



### Ciné Premier - 16.30 There Will Be Blood

Drame de Paul Thomas Anderson

→ A l'aube du XXe siècle, en Californie, l'ascension à la dure de Daniel Plainview, modeste pionnier dans la prospection du pétrole devenu magnat de l'or noir. Dévoré par la cupidité et l'avidité de pouvoir, il sacrifiera tout à sa folle ambition.

### Ciné Premier - 20.50 Terminator : Dark Fate

Film de science-fiction de Tim Miller

→ A Mexico, une jeune ouvrière est la cible d'un robot tueur venu du futur... Sarah Connor est de retour dans le temps présent et croise la route de Grace. Elle lui raconte qu'il y a plus de vingt ans, son fils John et elle ont sauvé l'humanité.



### Ciné Frisson - 20.50 Don't be afraid of the dark

Film d'horreur de Troy Nixey

→ Alex, sa fille Sally, 8 ans, et sa compagne Kim s'installent au manoir de Blackwood, à Rhode Island. Alex et Kim ont en effet décidé de rénover la vieille demeure pour le compte de leur client, monsieur Jacoby.



CINÉMA

**AMAZON VA RACHETER METRO-GOLDWYN-MAYER**

Amazon va racheter le célèbre studio hollywoodien MGM, derrière la franchise James Bond, pour 8,45 milliards de dollars. Le géant américain du commerce en ligne va ainsi mettre la main sur un vaste catalogue pour poursuivre ses ambitions en matière de streaming.

Les deux parties ont «conclu un accord de fusion définitif en vertu duquel Amazon acquerra MGM pour un prix d'achat de 8,45 milliards de dollars », a indiqué Amazon. Il s'agit de la deuxième acquisition la plus chère de l'histoire d'Amazon après le rachat des supermarchés américains Whole Foods pour 13,7 milliards de dollars en 2017. « MGM a près d'un siècle d'histoire cinématographique et complète le travail d'Amazon Studios, qui s'est principalement concentré sur la production de programmes d'émissions de télévision », a-t-il ajouté.

« La véritable valeur financière de cet accord est le trésor de la propriété intellectuelle du catalogue complet que nous prévoyons de réinventer et de développer avec la talentueuse équipe de MGM », a commenté Mike Hopkins, vice-président senior de Prime Video et d'Amazon Studios.

MGM en souffrance avec le Covid-19

Pour autant, Amazon assure qu'il aidera « à préserver l'héritage et le catalogue de films de MGM, et offrira aux clients un meilleur accès à ces œuvres existantes ». À l'image de nombreux studios de cinéma américain, MGM a beaucoup souffert de la pandémie de Covid-19 et de la fermeture prolongée des salles de cinéma à travers le monde.

L'accord renforce Amazon Prime Video, qui est en concurrence avec Netflix et d'autres sur un marché en évolution rapide, avec quelque 4 000 films, dont la franchise James Bond, et 17.000 émissions de télévision. Amazon comptait de son côté mi-avril plus de 200 millions d'utilisateurs de son service prime, qui donne accès à des livraisons gratuites et rapides et à sa plateforme de streaming. L'enjeu pour Amazon il est double parce qu'en recrutant des abonnés à son service de streaming de films et de séries, il recrute aussi des consommateurs pour son site de e-commerce. Donc c'est très stratégique.

RFI

■ Symboles d'identité

## L'atypisme dans les prénoms

**Heureusement que chaque objet, chaque personne, chaque lieu porte un nom sans lequel chacun de nous serait perdu.**

Généralement les toponymes sont désignés par références à des personnages historiques ou à des événements, sinon par rapport à la configuration des lieux. Quant aux noms de personnes, c'est bien plus profond que ça. Il a fallu emprunter aux serviteurs de Dieu, aux prophètes, puis aux saints et aux savants des noms sacrés, pour prénommer des enfants désirés et qu'on souhaite garder : Abdelkader, Abdennour, Mohamed, Mediène, Moussa, Aissa, Iliès, Ibrahim, Sara, Meriem, Aïcha, Khadidja. Au niveau des familles on choisit des noms quelquefois bizarres pour prénommer des enfants qu'on a peur de perdre à une époque à prédominance superstitieuse.

D'une manière générale, lorsqu'on choisit un nom, c'est pour ce qu'il signifie quelque chose, ou pour sa valeur historique au sein de la famille. Heureusement que chaque objet, chaque personne, chaque lieu porte un nom sans lequel chacun de nous serait perdu. Généralement les toponymes sont désignés par références à des personnages historiques ou à des événements, sinon par rapport à la configuration des lieux. Quant aux noms de personnes, c'est bien plus profond que ça. Il a fallu emprunter aux serviteurs de Dieu, aux prophètes, puis aux saints et aux savants des noms sacrés, pour prénommer des enfants désirés et qu'on souhaite garder : Abdelkader, Abdennour, Mohamed, Mediène, Moussa, Aissa, Iliès, Ibrahim, Sara, Meriem, Aïcha, Khadidja.

Au niveau des familles on choisit des noms des noms quelquefois bizarres pour prénommer des enfants qu'on a peur de perdre à une époque à prédominance superstitieuse. D'une manière générale, lorsqu'on choisit un nom, c'est pour ce qu'il signifie quelque chose, ou pour sa valeur historique au sein de la famille.

**Pourquoi un anthroponyme bien choisi ?**

Chez nous il arrive qu'on choisisse un nom pour son contenu. On sait ce que signifie : Mustapha, Bouchra, Boualem, Latifa et d'autres pour lesquels on a coutume d'entrevoir de belles perspectives d'avenir. La caractéristique essentielle des sociétés traditionnelles comme la nôtre, c'est qu'elles n'accordent aucune importance à la fille, aussi, elles ne trouvent aucune difficulté à lui trouver un prénom. Mais, pour les garçons, on fait l'effort de chercher le



**Depuis la nuit des temps, l'homme a eu pour préoccupation majeure de choisir des noms de familles, des noms à chaque individu pour le distinguer des autres individus et de baptiser un lieu sous un nom qui convienne ; ces désignations sont déterminées par des croyances, des superstitions ou tout autre considérations d'ordre sémantique.**

meilleur prénom qui convienne pour la protection de l'enfant nouveau-né et qui plaise à tout le monde. Dans un cas dramatique où le couple, généralement de vieux qui dépassent quarante ans d'âge, et gratifié par Dieu d'un garçon, après n'avoir eu que des filles, c'est le plus grand des événements qu'on célèbre dans la discrétion pour ne pas s'attirer le mauvais œil ou les êtres malfaisants.

Aussi, il lui est attribué le plus mauvais prénom, pour ne pas attirer l'attention des gens malfaisants. Il arrive même, quand le fils est unique, qu'on lui fasse porter un prénom de fillette, qu'on l'habille comme telle et qu'on lui garde les cheveux longs pour détourner les regards de ceux que l'on croit toujours prêts à faire du mal. La croyance aux esprits maléfiques très forte dans l'ancien temps, existe toujours mais dans une faible proportion aujourd'hui. On croit encore au mauvais œil et aux êtres malfaisants toujours prêts à faire du mal. Ce dont on a peur c'est de voir disparaître cet unique héritier mâle et que les filles se retrouvent sans droit à la totalité de l'héritage.

C'est dramatique quand on a trimé toute sa vie pour que les biens acquis péniblement passent entre les mains des cousins ou des neveux. Dans le Coran il est cité le cas d'un vieux, probablement Zacharia, qui a demandé à Dieu de lui donner un héritier pour ses biens, et le Tout Puissant lui a répondu en lui annonçant la naissance d'un fils prénommé Yahia. Comment cela pourrait-il être possible dit sa femme puisque je suis stérile. Ainsi

l'a voulu Dieu, quand il veut une chose, elle est réalisée immédiatement après lui répond la voix divine. Tel est le drame qu'ont vécu tous les vieux n'ayant pas de descendance mâle et qui ont eu le malheur de laisser beaucoup de biens à leurs frères qui ont la chance d'avoir des garçons. Aussi quand naît un garçon chez quelqu'un, il lui choisit un vilain prénom qui lui assure la protection.

**Valeur du prénom dans certains peuples à longue oralité**

Chez les wolofs, la naissance d'un enfant est considérée comme le retour d'un grand père disparu. On dit d'ailleurs, c'est le vieux qui est revenu. La même croyance existe chez nous, aussi on fait porter le nom d'un ancêtre surtout si celui-ci a rempli honorablement sa mission d'ascendant. On cherche à perpétuer fièrement le nom d'un ancêtre, surtout si celui-ci a joué un rôle important pour le bien de la communauté. Dans certaines régions de chez nous, le prénom est donné à la naissance, mais durant les années d'enfance, ce prénom subit des transformations au point même de devenir un sobriquet qu'on trouve tout à fait normal jusqu'à un certain âge : on appelle Hmidouche au lieu de Ahmed, Alilou au lieu de Ali, le diminutif comme Rezzaq à la place d'Abderrezaq, on les trouve même drôles.

Quelquefois c'est un sobriquet qui est collé à la peau du petit enfant ; on l'appelle par exemple par le nom d'un guignol en société, on emprunte des noms appartenant au

monde des marginaux. Mais et à mesure qu'ils grandissent, les enfants ont tendance à ne pas admettre : sobriquets, prénoms déformés. Certains, quand ils dépassent dix ans ou plus, trouvent insultant s'ils ne sont pas appelés par leurs propres prénoms. Ils exigent qu'on les appelle correctement sous peine de mise en garde, d'interdiction, ou de plainte, envers ceux qui osent encore les appeler comme du temps de l'enfance.

Des cas particuliers acceptés dans certaines sociétés habituées à inventer

Chez les Africains le prénom peut être une réponse à une naissance ou qui se veut un message à la conservation de la mémoire de cette naissance. Les pseudonymes sont des cas marginaux. Le prénom est comme un message tel que défini par les théoriciens de la communication, à savoir « une séquence de signaux qui correspondent à des règles de combinaison précises et qu'un émetteur transmet à un récepteur par l'intermédiaire d'un canal. »

Le nom sert de support physique à la transmission d'un sens pouvant être allusif, contextuel, mais porteur de sens. On peut assister à une inversion des rôles entre l'émetteur et le récepteur. Le nom comme moyen de communication qui communique une information sur le porteur de nom : classification dans une catégorie, un groupe d'âge. Le message s'adresse vers la famille ou le voisinage, c'est une réponse à une situation, une prise de position dans un conflit.

**Abed Boumediene**



# sport

## Equipe nationale

# Belmadi convoque 30 joueurs pour les trois prochains matches amicaux

**Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, a retenu une liste de 30 joueurs en prévision des rencontres amicales face respectivement à la Mauritanie (le 3 juin), le Mali (le 6 juin), toutes deux à Blida, et la Tunisie (le 11 juin) à Tunis, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) samedi.**

La liste de Belmadi est marquée par le retour des deux joueurs de l'OGC Nice, le défenseur Youcef Atal et le milieu de terrain Hichem Boudaoui qui avaient manqué plusieurs rencontres des Verts notamment lors des qualifications de la CAN-2021 en raison de blessures à répétition. Le meilleur buteur africain de Ligue 1 française cette saison, Andy Delort (Montpellier), effectue, lui aussi, son retour en sélection après une brève absence contre la Zambie et le Botswana pour le compte des deux dernières journées de qualifications de la CAN-2021. De son côté, l'attaquant des Crocodiles de Nîmes Olympique Zineddine Ferhat, auteur d'une bonne saison avec son club malgré une descente en Ligue 2 française, retrouve de nouveau les rangs des Verts à l'occasion des trois prochains matches amicaux. Le coach national a fait également appel à un novice, le gardien de but de l'Olympique de Médéa Abder-



■ C'est la rentrée des classes pour les Verts.

(Photo : D. R.)

rahmane Medjadel, qui fêtera ses 23 ans en juillet prochain. Par ailleurs, le coach national Djamel Belmadi animera une conférence de presse le mardi 1<sup>er</sup> juin à Sidi Moussa, une occasion pour abor-

der les prochains rendez-vous des «Verts» et le choix des joueurs convoqués. Ces rencontres s'inscrivent dans le programme de préparation des Verts pour le 2<sup>e</sup> tour des éliminatoires de la Coupe du

monde Qatar-2022, dont le coup d'envoi a été reporté de juin à septembre prochain. Les champions d'Afrique débiteront à domicile face à Djibouti, avant de se déplacer à Ouagadougou pour défier le Burkina Faso.

Le Niger est l'autre pensionnaire de la poule A. L'Algérie disputera les quatre derniers matches des éliminatoires en octobre et novembre prochains. Les barrages sont, quant à eux, programmés en mars 2022.

Le sélectionneur national Djamel Belmadi et le président de la FAF Amara Charaf-Eddine, ont convenu d'organiser ces matches amicaux, suite à la décision prise par la Commission d'Urgence de la CAF, en concertation avec la FIFA, de reporter le début du 2<sup>e</sup> tour éliminatoire en raison de la pandémie de Covid-19.

R. S.

### LISTE DES 30 JOUEURS :

**Gardiens** : Rais M'Bolhi (Ettifaq FC/Arabie saoudite), Alexandre Oukidja (FC Metz/France), Azzedine Doukha (Al Raed FC/Arabie saoudite), Abderrahmane Medjadel (O Médéa/Algérie)

**Défenseurs** : Mehdi Zeffane (Krylya Sovitov/Russie), Ayoub Abde-laoui (FC Sion/Suisse), Youcef Atal (OGC Nice/France), Ramy Bensebaini (Borussia M' Gladbach/Allemagne), Djamel Benlamri (O. Lyon/France), Mehdi Tahrat (Abha FC/Arabie saou-

dite), Aissa Mandi (Betis Seville/Espagne), Ahmed Toubia (RKC Waalwijk/Pays-Bas), Abdelkader Bedrane (ES Tunis/Tunis) **Milieux de terrain** : Mehdi Abied (Al Nasr/EAU), Adlene Guedioura (Al Gharafa SC/Qatar), Ramiz Zerrouki (Twente/Pays-Bas), Sofinae Feghouli (Galatasaray/ Turquie), Farid Boulaya (FC Metz/France), Haris Belkebla (Stade Brestois/France), Hichem Boudaoui (OGC Nice/France), Mehdi Zerkane (Bordeaux/ France)

**Attaquants** : Islam Slimani (O. Lyon/France), Baghdad Bounedjah (Al Sadd/Qatar), Andy Delort (Montpellier/France), Riyad Mahrez (Manchester City/ Angleterre), Youcef Belaili (Qatar SC/ Qatar), Zineddine Ferhat (Nîmes Olympiques/France), Rachid Ghezzal (Besiktas/Turquie), Saïd Benrahma (West Ham/Angleterre), Adam Ounas (Crotone/Italie)

## Ligue des champions

### Chelsea s'offre un deuxième sacre en battant Manchester City

→ La finale 100% anglaise de la Ligue des champions, jouée à Porto samedi 29 mai, a vu Chelsea l'emporter face à Manchester City (1-0) au stade du Dragon. L'Allemand Kai Havertz a inscrit le but victorieux des Blues, qui soulèvent la Coupe aux grandes oreilles pour la seconde fois de leur histoire. Les Cityzens de Guardiola, trop timorés, voient

leur rêve s'envoler. La malédiction se poursuit. Comme Paris, Arsenal ou encore Chelsea en son temps, Manchester City n'a pas réussi à s'imposer par la première finale de Ligue des champions de son histoire. Les champions d'Angleterre voulaient plus que tout l'emporter samedi et imiter le Borussia Dortmund de 1997 (vainqueur de la Juventus 3-1

pour sa première finale de C1). Le sort, le match et Chelsea en ont décidé autrement.

#### Havertz coule City

Pour cette finale délocalisée au Portugal, les tribunes du stade du Dragon de Porto étaient un peu garnies. Malgré la pandémie de Covid-19, les instances ont autorisé la présence de 14 000 spectateurs britanniques, dépistés ou vaccinés. Un grand match avec des supporters pour mettre de l'ambiance, cela faisait plus d'un an que l'on n'avait plus vu ça en Ligue des champions. Champion d'Angleterre et vainqueur de la League Cup, Manchester City avait l'occasion de réaliser le triplé. Pep Guardiola a aligné d'entrée son meilleur onze, avec bien sûr son capitaine et maître à jouer Kevin De Bruyne à la baguette. Mais c'est Chelsea qui est le mieux entré dans cette finale. Timo Werner a eu les premières opportunités, annihilées par sa maladresse (10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>). Son compatriote allemand, Antonio Rüdiger, ne s'est pas manqué dans son intervention in extremis dans les pieds du prodige Phil Foden (27<sup>e</sup>). Et juste avant la pause, le troisième international allemand des Blues, Kai Havertz, a fait chavirer ses supporters : après une délicieuse passe de Mason Mount, le milieu offensif s'en est allé dribbler Ederson et marquer dans la cage vide (42<sup>e</sup>). Le gaucher de 21 ans a bien choisi son jour pour inscrire son premier but en Ligue des champions, pour le

plus grand plaisir de Thomas Tuchel, le coach... allemand de Chelsea.

#### Chelsea voit double, les Skyblues privés de consécration

Dos au mur, Manchester City a poursuivi avec son schéma habituel après la pause, avec la possession de balle et une circulation constante, telle une équipe de handball. Mais la recette qui a marché en Angleterre n'a pas eu le même effet face à un Chelsea bien organisé. La sortie de De Bruyne, groggy après un choc (60<sup>e</sup>), n'a pas arrangé les plans de Guardiola. Après Gabriel Jesus et Fernandinho, l'entraîneur des Skyblues a joué son va-tout en lançant Sergio Agüero (75<sup>e</sup>), le meilleur buteur de l'histoire du club, pour sa dernière apparition sous ce maillot avant de s'en aller. Mais rien à faire, les Blues ont plié dans leur moitié de terrain sans rompre. L'ultime tentative signée Riyad Mahrez n'a pas accroché le cadre (90+6<sup>e</sup>). Chelsea ajoute une deuxième Ligue des champions à son palmarès, après celle de 2012. Pour Thomas Tuchel, battu en août dernier avec le PSG par le Bayern Munich en finale de la précédente édition, puis débarqué par le club parisien fin 2020, ce sacre est sans doute savoureux. Manchester City, malgré les investissements colossaux de son propriétaire d'Abou Dhabi depuis 2008, repart triste, frustré et bredouille. La Ligue des champions est un Graal décidément bien difficile à obtenir.

## Haltérophilie

### Bidani et Hirech décrochent six médailles d'or

→ Les haltérophiles algériens : Walid Bidani (+109 kg) et Bouchra Hirech (87 kg) ont marqué la 3<sup>e</sup> journée des Championnats d'Afrique seniors, disputée samedi à Nairobi (Kenya), en décrochant 6 médailles d'or, portant ainsi le total de la moisson algérienne à 39 médailles (10 or, 18 argent, 11 bronze). Outre ces trois médailles d'or, Bidani s'est également distingué en battant le record d'Afrique de l'arraché en soulevant une barre à 201 kg. Les autres médailles algériennes décrochées ce samedi, ont été l'œuvre de Kheira Hammou (71kg, 1 argent et deux bronze), Maghnia Hammadi (76 kg, 3 bronze), Farid Saadi (102 kg, 3 argent) et Salim Elbagour (96 kg, trois bronze). D'autres haltérophiles algériens s'étaient illustrés lors des deux premières journées, avec notamment la performance de Faris Touairi (89

kg), qui a décroché trois médailles d'or et battu le record d'Afrique de l'arraché en soulevant une barre à 165 kg, de même que son coéquipier Abdelraouf Chettoui (55 kg), une médaille en or et deux autres en argent.

Les autres médailles d'argent ont été décrochées par Fatima Zohra Laghouati (55 kg), Ikram Cherara (64 kg), Adel Lahcen (67 kg) et Nafaâ Sariak (73 kg), alors que celles en bronze sont revenues à Samir Fardj-Allah (81 kg). Quinze haltérophiles (10 messieurs et 5 dames) représentent l'Algérie au rendez-vous de Nairobi, initialement prévu en 2020, avant d'être reporté à 2021 en raison de la Covid-19. Ce sera la dernière étape de qualification des athlètes africains aux Jeux olympiques de Tokyo (23 juillet-8 août 2021).

### EN DEUX MOTS

Coupe arabe des U20

**L'Algérie dans le Groupe «A», avec l'Egypte, le Niger et la Mauritanie**

La sélection algérienne de football des moins de vingt ans a été reversée dans le Groupe «A» de la prochaine Coupe arabe des nations de la catégorie, prévue du 20 juin au 6 juillet 2021 en Egypte, où elle évoluera en compagnie de l'Egypte, du Niger et de la Mauritanie, selon le tirage au sort effectué samedi après-midi au Caire.

Dans le Groupe «B», le Maroc évoluera aux côtés du Tadjikistan, du Djibouti et des Emirats arabes unis, alors que le Groupe «C», lui, sera composé du Sénégal, du Liban, de l'Irak et des Comores.

Enfin, dans le Groupe «D», le quatrième représentant reste à désigner, car pour le moment, cette poule ne comporte que l'Arabie saoudite, la Tunisie et le Yémen.

Le tirage au sort a été effectué en présence de Raja-Allah Salmi, le secrétaire général de l'Union arabe de football, et du président de la Fédération égyptienne de football, Djafar Motassem.

«Le match d'ouverture opposera l'Egypte au Niger, et il se déroulera le 20 juin», ont encore précisé les organisateurs dans un bref communiqué.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1<sup>er</sup>-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. **Membres fondateurs** : Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba**. Composition PAO **La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**. Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République**, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : [lnr98redaction@yahoo.fr](mailto:lnr98redaction@yahoo.fr) / E-mail pub : [lnr98publicite@yahoo.fr](mailto:lnr98publicite@yahoo.fr) - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.



**en direct**

**Equipe nationale**

Belmadi convoque 30 joueurs pour les trois prochains matches amicaux

**le match à suivre football**

**Ligue des champions**

Chelsea s'offre un deuxième sacre en battant Manchester City

**Coupe arabe U20**

L'Algérie dans le Groupe «A» avec l'Egypte, le Niger et la Mauritanie

# La CAN et les estimations des sélectionneurs

**A chacun sa partie de football. Les amoureux de la balle ronde ne savaient plus à quel « terrain » se vouer. Les championnats pleuvent tant en Algérie qu'en Europe. Et pour être de ceux qui manient le verbe du football, on essaie de classer les meilleurs championnats.**

Les Verts bénéficient tout de même d'un positionnement qui permet à tout un chacun de manifester sa curiosité, notamment à la veille de la fenêtre FIFA qui débute dès aujourd'hui 31 mai au 15 juin avec des rencontres qui mettront aux prises l'équipe nationale algérienne respectivement à la Mauritanie (le 3 juin à Blida), le Mali (le 6 juin à Blida) et la Tunisie (le 11 juin à Tunis).

Et comme cette carte sportive nécessite des moyens, et surtout des conditions de travail meilleures notamment la presse, la Fédération algérienne de football s'est penchée sur cette question et promet que les journalistes pourront accomplir leur mission dans de très bonnes conditions.

Disons que cette carte médias a de tout temps été négligée, quand bien même les couvertures ont été assurées, mais le plus important est d'assurer ces sacrées conditions. Un volet pris en charge, est synonyme de satisfaction des médias qui auront à rapporter au détail le déroulement de ces rencontres de football.

«La direction de la communication de la Fédération algérienne de football, en concertation avec le staff technique, a mis en place un plan à l'adresse des médias pour la couverture de ces événements», a indiqué la FAF sur son site officiel.

En attendant, des sélectionneurs des équipes nationales africaines commencent à communiquer sur les Verts, pour eux, à l'image de l'ancien entraîneur de la Tunisie, le Français Alain Giresse qui s'exprimait sur la Coupe d'Afrique des nations prochaine. Pour lui, il ne faut surtout pas croire que les Verts, champions d'Afrique actuels, résisteraient sur les terrains de football du Cameroun lors de cette



■ Il sera difficile de succéder aux Verts.

(Photo : D. R.)

com pétition africaine face aux gros calibres qui ne se laisseront pas « abimer », et « les Algériens ne seront pas les favoris en puissance pour la course au sacre ».

« Il est très difficile d'avancer un quelconque pronostic. L'Algérie est championne d'Afrique, certes, elle est favorite pour atteindre un stade avancé de la compétition en présence de Riyad Mahrez, mais ce sera difficile de rééditer le même exploit que celui de 2019.

Actuellement, dira-t-il, tout le monde connaît la sélection algérienne, sa façon de jouer et ses points forts et faibles. Les Algériens vont rencontrer beaucoup de problèmes », indique Giresse, dans un entretien accordé au site Winwin.

Il favorise l'Egypte, laquelle équipe pour lui détient les meilleurs records et la meilleure capacité à se dresser comme le favori n°1 de cette CAN. Derrière le classement détonnez-vous, semblait dire Giresse, il y a ce Sénégal qui tentera de « chasser » toutes les équipes pour y arriver au trophée, et cela n'est pas impossible. Tout cela pour dire que les cartes de la prochaine carte de cette CAN seront différentes et personne ne peut avancer un quelconque pronostic. D'autres avis s'alignent avec ceux de Giresse.

Pour la simple raison, et dans le monde du football, la première cible des sélectionneurs est de faire tomber le champion. Ces déclarations ne sont pas étrangères au sélectionneur na-

tional, qui lui aussi, a un objectif : décrocher la troisième étoile. Sur la Tunisie, il estime que celle-ci peut créer la surprise au regard de ses dernières performances et qu'elle pourra aller chercher le trophée du Cameroun même.

« Elle possède un bon groupe. Je connais cette sélection pour l'avoir entraînée par le passé. Nous avons atteint le stade des demi-finales et nous étions à deux doigts de nous qualifier en finale ».

**H. Hichem**

**A voir**

■ RMC Sport 2 : Basket-ball, Euroleague masculine à 20h

■ Euro Sport 1 : Critérium du Dauphiné à 20h

**La Der**

## Ligue 2 : Le play-off sera organisé au début du mois de juillet

Le tournoi play-off qui désignera les deux clubs qui accéderont en Ligue 1 professionnelle, se déroulera au début du mois de juillet prochain, a annoncé le président de la Ligue nationale du football amateur Ali Malek.

Sans préciser les dates exactes, et les lieux du déroulement des matches, le président de la LNFA a indiqué que la Ligue prendra en charge la réservation et l'hébergement (2 nuitées) des trois clubs champions de leur groupe respectif ainsi que les tests antigénique exigés par le protocole sanitaire.

« Ces tests seront effectués la veille du match sur les lieux d'hébergement même. Un comité sera mis en place prochainement pour suivre de près

tous les aspects organisationnels de ce tournoi, a précisé Ali Malek.

Signalons que les rencontres du championnat de Ligue 2 prendront fin le 26 juin prochain.

Interrogé par la Radio nationale sur les critiques émises par certains dirigeants notamment les favoris pour l'accès au play-off, au sujet de ce tournoi jugé injuste pour le couronnement de toute une saison, Ali Malek a rappelé que la Ligue avait organisé avant le début de la saison une consultation auprès des clubs pour le choix de la formule qui s'adapte à la saison 2020/2021 marquée toujours par la pandémie du Covid-19.

Le système de compétition adopté par les clubs s'est porté sur un championnat à trois groupes

de 12 au lieu d'une compétition avec le déroulement de la seule phase aller ou un championnat avec 4 groupes de 9 clubs. Le play-off est en fait considéré comme la poursuite du championnat. A l'issue de la 17<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1, la JSM Béjaïa (Centre), le MCB Oued Sly (Ouest), l'USM Annaba et le HB Chelghoum-Laid sont en tête de leurs groupes.

Sur une éventuelle candidature aux prochaines élections de la LNFA, Ali Malek n'a pas écarté cette possibilité tout en déclarant qu'il est encore tôt pour se prononcer sur le sujet.